

CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} décembre 2020



L'an deux mille vingt, le premier décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMES se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire.

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire,
Mme DELORME Manon, M. DAGUET Alain, M. BASECQ Samuel, Mme LANGLOIS Barbara Adjoints
Mme CATHELIN Dominique, M. BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M. CHOLLET Yohan, M. DENIS Jason M. LABARRE Thomas, Mme PICHEREAU Aurélie, M. RAGUIN Charles, Mme REZEAU Cindy,

Absente excusée :
Mme VERNAT Virginie

Date de convocation : 24 novembre 2020

Date d'affichage : 24 novembre 2020

Mme LANGLOIS a été désignée comme secrétaire de séance



Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du 10 novembre 2020

1. Répartition des frais de fonctionnement du RPI 2019-2020
2. Renouvellement de la convention d'adhésion au service commun d'application du droit des sols (ADS) 2021-2016
3. Demande de subvention FDSR auprès du Conseil Départemental

Décisions du Maire :

Droit de préemption urbain : renonciation à acquérir

Travaux de voirie : Avenant EIFFAGE

Observation sur le Procès-verbal du 10 novembre 2020 :

Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.



N° 2020-12-01 : **REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RPI 2019-2020**

Madame le Maire indique que les frais de fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal Esves-et Manse sont répartis entre les trois communes qui le composent (Draché, Marcé-sur-Esves et Sepmes) au prorata du nombre d'habitants et du nombre d'élèves de chaque commune au 1^{er} janvier de l'année, conformément à la convention en date du 29 mars 2011.

Total des frais de fonctionnement engagés par chacune des communes pour l'année 2019-2020	Sepmes	71 813,52 €
	Draché	54 020,12 €
	Marcé sur Esves	45 384,20€
<u>TOTAL</u>		171 217,84 €

Total des frais de fonctionnement dû par chacune des communes	Sepmes	69 482,82 €
	Draché	75 719,90 €
	Marcé sur Esves	26 015,12€
<u>TOTAL</u>		171 217,84 €

Ce calcul conduit aux mouvements suivants :

- la commune de Draché doit la somme de 19 369,08 € à la commune de Marcé sur Esves.
- la commune de Draché doit la somme de 2 330,70 € à la commune de Sepmes.

A titre indicatif le coût par élève scolarisé sur le RPI est de 1 189,01 €. 17 élèves hors commune sont accueillis sur le RPI.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE la participation de la commune de Draché qui s'élève à 2 330,70 € pour l'année scolaire 2019/2020.

Mme BILLY évoque les problèmes rencontrés à la cantine de Marcé-sur-Esves. Consciente de la situation, l'association de cantine a organisé une réunion de concertation avec le maire de Marcé-sur-Esves au mois d'octobre.

N° 2020-12-02 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS) 2021-2026

VU la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) qui met fin à la mise à disposition des services de l'Etat aux communes pour l'instruction des autorisations liées au droit des sols.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment l'article L 5211-4-2 qui dispose qu'en dehors même des compétences transférées, il est possible à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs, notamment pour l'instruction des décisions prises par le maire au nom de la commune.

VU l'article L422-1 définissant l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme.

VU l'article L422-8 définissant les conditions de mise à disposition des services d'instruction de l'Etat.

VU l'article R423-15 du Code de l'urbanisme autorisant une commune à confier par convention l'instruction de tout ou partie des dossiers à une liste fermée de prestataires.

VU la délibération de la Communauté de communes Loches Sud Touraine en date du 2 février 2017 créant le service commun « Application du Droit des Sols » (ADS).

Madame le Maire indique que la commune adhère au service mutualisé d'Application du Droit des Sols (ADS) créé par la Communauté de communes Loches Sud Touraine en 2017.

Ce service s'adresse aux communes membres non concernées par les dispositions de l'article L422-8 du Code de l'urbanisme et qui souhaitent y adhérer.

Madame le Maire précise que le service ADS a la double mission d'assurer la protection des intérêts communaux et de garantir le respect des droits des administrés, mobilisant l'expertise juridique et technique de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

L'adhésion de la commune au service commun ADS ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes, qui restent de son seul ressort.

Madame le Maire précise que les relations entre la Communauté de Communes Loches Sud Touraine et les communes adhérentes au service ADS sont formalisées par une convention qui arrive à échéance au 31 décembre 2020.

Une nouvelle convention portant sur la période 2021-2026 est proposée, détaillant le champ d'application, la définition opérationnelle des missions de la commune, les missions du service commun ADS, les modalités des échanges écrits pendant la période d'instruction des dossiers, le classement, l'archivage les statistiques, la gestion des taxes et recours, les dispositions financières, l'entrée en vigueur de la convention, la gouvernance du service ADS ainsi que le tribunal compétent pour le règlement des litiges.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de renouveler son adhésion au service commun Application du Droit des Sols,

APPROUVE la convention 2021-2026 annexée,
AUTORISE Madame le Maire à la signer.

N° 2020-12-03 : DEMANDE DE SUBVENTION FDSR AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame le Maire propose de solliciter une subvention du Conseil Départemental dans le cadre des Fonds Départementaux de Solidarité Rurale pour des travaux de voirie.

M.DAGUET, Adjoint, annonce que les travaux sont estimés à 15 000 € HT.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de M.DAGUET, Adjoint,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité
SOLLICITE une subvention dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale,
selon le plan de financement ci-dessous :

Travaux de voirie	15 000€ HT
FDSR enveloppe « socle »	7 295€
Autofinancement	7 705 €

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

Décisions du Maire :

2020-11-01 : Décisions négatives relatives au droit de préemption :

Déclaration d'Intention d'Aliéner pour les parcelles cadastrées D0006 sise La Gloménerie et D0993 sise L'Ebeaupin

2020-11-02 : Décisions négatives relatives au droit de préemption :

Déclaration d'Intention d'Aliéner pour la parcelle cadastrée D0193 sise Le Bourg

2020-11-03 : Avenant 1 EIFFAGE

Signature d'un avenant n°1 pour le marché de travaux de voirie 2020 avec l'entreprise EIFFAGE- Montant du marché initial : 19 682 € HT – Moins-value : 3 375€ € HT- Ce qui porte la montant du marché à 16 307€

Informations Diverses :

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE:

Camping Municipal : M.DAGUET présente l'offre reçue de la société Camping-Car Park pour aménager l'aire de camping en aire de camping-car.

Le projet est d'installer des bornes d'entrée et de sortie avec un automate de paiement. M.DAGUET ajoute qu'il est conseillé de remplacer les bornes électriques par les bornes de service de la société car toute la maintenance serait alors prise en charge à n'importe quel moment. Camping-Car Park gèrerait toute la partie communication du lieu. Le montant du

projet est estimé à 45 282 € HT. Les travaux de génie civil ne sont pas chiffrés et l'aménagement du bloc sanitaire n'est pas compris.

Mme LANGLOIS trouverait dommage de ne pas conserver un espace pour le camping naturel, réservé aux tentes.

M.DAGUET indique que si l'on conserve une partie du camping avec le même système qu'actuellement, il faudra obligatoirement restaurer le bloc sanitaire pour qu'il soit conforme aux règles d'accessibilité PMR.

Le chiffre d'affaires estimé par la société s'élève entre 10000€ et 12000€ par an, 2/3 sont reversés à la commune. La commune pourrait disposer de 12 à 15 emplacements.

Madame le Maire souhaite connaître l'avis du Conseil Municipal sur la suite à donner au projet. Le Conseil Municipal est d'accord pour poursuivre l'avancée du projet, c'est un mode de vacances aujourd'hui en expansion. Le site de Sepmes présente plusieurs atouts, un cadre naturel et arboré situé à proximité des sites touristiques et des commerces locaux.

Une demande de subvention au titre de la DETR sera déposée en janvier.

Conteneurs verres et papiers - parking de l'école : M.DAGUET propose de réaliser des travaux pour dissimuler les conteneurs disgracieux. Les conteneurs seraient reculés derrière la haie et cachés de la route par la plantation d'arbustes, une plateforme béton pour faciliter l'entretien des lieux, sera réalisée. Les travaux sont estimés à 620 € (350€ de béton + 270€ de location de mini-pelle sur 1 journée et demie).

Projet photovoltaïque de Draché : Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique est en cours sur la commune de Draché, relative à l'installation de 7500 panneaux photovoltaïques sur 4 hectares.

M.BARILLET indique que le projet avait déjà été identifié en 2018, la parcelle était qualifiée en friche mais elle a été remise en état lors des travaux de la ligne LGV. M.BARILLET regrette que ce projet soit envisagé sur une terre agricole exploitable, selon lui, c'est 4 hectares d'espaces fonciers qui partent, il n'y a pas de pâturage prévu en dessous comme l'on peut parfois le voir. M.BARILLET fait part de ses craintes, ce projet pourrait être le début d'une série de projets de ce genre. La chambre d'agriculture se positionne contre lorsqu'il s'agit de terre exploitable.

Madame le Maire regrette que la commune de Sepmes n'ait pas été informée du projet situé en limite de la commune. Le porteur du projet est un investisseur privé mais la commune de Draché a émis un avis favorable par délibération du conseil municipal.

Madame le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur l'émission d'un avis auprès du commissaire enquêteur.

M.DAGUET pense que des alternatives au nucléaire doivent être trouvées au niveau national mais qu'il ne sera pas possible de dire non à tous ces projets et que l'empiétement de terres agricoles est inévitable.

Cependant, le Conseil Municipal souhaite émettre un avis, il déplore un manque de communication évident par rapport au projet limitrophe et visible de la commune de Sepmes.

Projet au fil de l'Indre et de l'Eau'Art : Mme LANGLOIS indique avoir communiqué aux enseignantes du RPI, le projet autour du château d'eau à travers des ateliers pédagogiques et artistiques sur le thème de la préservation de la ressource en eau. Chaque classe pourrait participer à raison de 3j et demi. Mme LANGLOIS précise que la participation communale pourrait de ce fait être plus élevée que prévu, de l'ordre de 1000€. Cependant d'autres organismes vont être sollicités pour réduire au maximum la participation communale. Les animations pourraient avoir lieu au printemps 2021.

Elagage des arbres : M.BASECQ indique que l'élagage des arbres du jardin du presbytère sera effectué les 3 et 4 février 2021.

FINANCES :

Budget communal : Madame le Maire récapitule les projets pour l'année 2021 : Acquisition de deux défibrillateurs, acquisition d'un tableau numérique (TBI) et de tablettes numériques pour l'école maternelle sous réserve de l'obtention de subventions, aménagement du bureau partagé de la mairie, réalisation d'une fresque au château d'eau via le projet au fil de l'Indre et l'eau' Art, Installation de bâches incendies supplémentaires, acquisition de livres « jeunesse » pour la bibliothèque subventionnés par l'éducation nationale, refonte du site internet, travaux de voirie, aménagement de la rue René Descartes, remplacement de la chaudière.

Madame le Maire ajoute que des échéances d'emprunt importantes sont prévues sur le mois de janvier et que les subventions des projets 2020 ne seront pas toutes versées à temps. Une consultation est en cours pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie. Le résultat sera présenté au conseil municipal pour décision début janvier.

URBANISME ET RURALITE :

Rue René Descartes : les riverains de la rue René Descartes ont signalé la montée de véhicules malgré les panneaux « route barrée ». M.DAGUET indique ne pas être étonné car pour certains les panneaux « route barrée » peuvent être contournés en dehors des heures de chantier. Il propose d'installer des panneaux sur mâts de « voie sans issue » ou bien des panneaux « interdit sauf riverains » à la place de panneaux provisoires de chantier, de supprimer le panneau indicateur (Civray-Marcé-Descartes), de reculer légèrement les jardinières pour permettre aux riverains de rentrer et sortir de la rue plus en sécurité, de supprimer le panneau centre-ville côté sud, de remplacer les balises plastiques par des jardinières en diminuant la largeur du passage côté sud également.

M.BARILLET pense que des panneaux de voie sans issue seraient plus dissuasifs. En tout état de cause, la route étant départementale, l'avis du STA de Ligueil est obligatoire.

Chemin rural à l'Angevinière : Madame le Maire indique que dans le cadre de la prévention de la peste porcine africaine, la réglementation impose aux éleveurs porcins de mettre en place des mesures de biosécurité. Une partie mitoyenne du chemin rural n°29 côté Draché et du chemin rural n°16 côté Sepmes traverse les bâtiments du GAEC des 2 Val, éleveurs porcins. C'est pourquoi, les représentants du Gaec des 2 vals ont formulé une demande d'aliénation auprès des mairies de Sepmes et de Draché afin d'interdire les passages réguliers sur ce chemin mitoyen et répondre aux règles de biosécurité. Dans l'attente du résultat d'une enquête publique, les communes de Draché et de Sepmes ont pris un arrêté à compter du 1^{er} janvier 2021 pour interdire toute circulation sur le CR 16 et CR 29 sauf pour les besoins du GAEC.

A noter, une délibération de rétrocession du CR 16 avait déjà été prise en 1980, mais non suivie de faits.

BATIMENTS COMMUNAUX :

Bureau partagé à la Mairie : Afin de poursuivre la proposition de location de bureau partagé à l'étage de la mairie suite à la demande d'un organisme, Mme DELORME indique avoir reçu l'entreprise HEXATEL pour étudier la possibilité de connexion WIFI sécurisée à l'étage indispensable ainsi que pour les deux salles de la salle des fêtes. Plusieurs possibilités ont été évoquées, système de tickets wifi ou portail captif. Une délibération sera prise en janvier pour fixer le tarif de location du bureau. La commune fera les démarches pour être référencée sur le site RuraConnect afin d'ouvrir la location de locaux à d'autres professionnels.

Salle des fêtes : La chaudière à gaz qui alimente la salle des fêtes et la mairie est fissurée. Elle devra être impérativement changée cette année et figurer au BP 2021. Des demandes de devis ont été formulées.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Transport scolaire : La commune étudie avec les services de la Région Centre et les transporteurs la possibilité de créer un point d'arrêt pour le transport scolaire des lycéens scolarisés à Chinon. La mairie a proposé de matérialiser cet arrêt sur le parking de l'atelier communal.

MANIFESTATIONS :

Décorations et concours de Noël : Mme DELORME indique que le grand sapin sera installé vendredi 4 décembre et les guirlandes lumineuses le lundi 7 décembre. Les membres du comité

des fêtes ont déjà réalisé plusieurs bonhommes de neige en bois et Mme Bonin, présidente de l'association Ouvroir Saint Martin leur a confectionné des écharpes en tricot. Une dizaine de sapins en bois ont été confectionnés et seront peints en fin de semaine.

Une communication grand public est prévue pour lancer le concours des plus jolies décorations et mettre à disposition des branches de sapins.

DIVERS :

Trésorerie : la trésorerie de Ligueil ferme ses portes au 31/12/2020. Le dépôt des régies municipales se feront auprès des agences banques postales. La comptabilité de la commune sera désormais rattachée à la trésorerie de Loches.

Bulletin Municipal : les articles du bulletin sont à rendre au 5 décembre au plus tard.

Fonderie du Poitou : Madame le Maire indique qu'une mobilisation aura lieu le mercredi 2 décembre à 13h30 à Ingrandes devant les portes de l'usine Fonderies du Poitou pour défendre les emplois menacés des ouvriers de notre territoire.

Ecole de cavalerie : Un détachement des écoles militaires de Saumur/ école de cavalerie effectuera des exercices tactiques d'instruction au profit de la division d'application des lieutenants, avec un éventuel passage sur la commune entre le 12 et le 20 janvier 2021.

Recherche de local pour une nouvelle association : Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une nouvelle association est en train de voir le jour pour lutter contre la prolifération de chats errants. L'objectif est de stériliser et identifier les chats sans maître avant de les relâcher dans la nature, stoppant ainsi leur reproduction. Mme GALOPIN, à l'initiative de cette action, a fait part du besoin urgent pour l'association de trouver un local d'environ 2mx3m avec eau et électricité pour accueillir les chats le temps de leur convalescence après la stérilisation.

Agenda :

Vendredi 18 décembre à 14h : réunion de la commission environnement autour du projet « aménagement de la place de l'Eglise »

LA SÉANCE EST LEVÉE À 22 h 36